# Rapport de la séance du conseil communal du 20 juillet 2026

| | |
|---|---|
| **Présences :** | Susi Pfeiffer – échevine, Kevin Duarte Fonseca – échevin<br>Monique Ley, Alcinda Lopes Medina, Alexis Schloesser, Sandy Wohl – conseiller·ères<br>Laura Wiltgen – secrétaire communale remplaçante |
| **Procurations :** | Alexis Schloesser pour Tessy Kries |
| **Absences :** | Jean-Paul Zeimes (excusé), Tessy Kries (excusée) |

**Le conseil communal décide:**

1. **avec 6 voix pour et 1 voix contre (Kries)**, de retenir comme méthode de calcul de l'indemnité compensatoire due pour les terrains non cédés dans le cadre d'un PAP un tiers de la moyenne des prix de vente récents, ramenés à l'are, des terrains à bâtir viabilisés situés sur le territoire communal. Sur cette base, la valeur de référence de l'indemnité compensatoire est fixée à 30.000 euros par are.
2. **avec 6 voix pour et 1 voix contre (Kries)**, d'adopter le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « Bach aus », portant sur des fonds d'environ 28,7 ares et prévoyant sept maisons unifamiliales. Le conseil décide également d'exiger une indemnité compensatoire en raison d'une cession au domaine public communal inférieure au quart de la surface totale du PAP. Cette indemnité sera affectée au financement de mesures urbanistiques réalisées dans l'intérêt du projet, notamment l'aménagement de l'espace-rue devant le PAP et la création de structures vertes destinées à améliorer la qualité de vie des futurs habitants.
3. **avec 5 voix pour et 2 abstentions (Kries, Schloesser)**, d'adopter ensuite le PAP « In den Wangerten », portant sur environ 45,7 ares et prévoyant onze logements, dont au moins trois logements abordables. Le conseil communal déclare recevable et partiellement fondée la réclamation introduite dans le cadre du projet d'aménagement particulier « In den Wangerten ». La réclamation est prise en considération par l'augmentation à douze du nombre d'emplacements de stationnement publics et par des compléments apportés au rapport justificatif.
4. Divers : Le collège des bourgmestre et échevins informe le conseil communal de plusieurs actualités concernant l'organisation scolaire, le renforcement temporaire du service technique et la nouvelle buvette du site sportif.

   Le conseil communal est ensuite informé des activités du SIDEN et de la DEA par le conseiller Schloesser. Le SIDEN examine l'acquisition d'un terrain à

Bleesbréck en vue du développement futur de ses infrastructures, notamment d'une éventuelle station d'épuration.

Concernant la DEA, les informations portent principalement sur la situation de l'approvisionnement en eau en période de forte chaleur et sur l'élaboration d'une stratégie de résilience à long terme, comprenant notamment la création de capacités de stockage supplémentaires. Plusieurs projets d'infrastructure et mesures techniques en cours sont également évoqués. Le conseil communal prend acte de ces informations.

**Remarque générale :**

**Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal. Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves. En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.**

**Schieren, le 20 octobre 2026**
**Le collège des bourgmestre et échevins,**

**Susi Pfeiffer**
1re échevine

**Kevin Duarte Fonseca**
2e échevin